

## La Ville sensibilise

En tissant des partenariats avec des acteurs de la santé et en soutenant des causes essentielles, la Ville sensibilise, prévient et agit.

### Don du sang

Le 13 septembre 2024, la Ville a officialisé son **engagement en faveur du don de sang**, en signant une convention de partenariat avec [l'Établissement Français du Sang](#) (EFS).

Cette dernière marque une nouvelle étape dans la continuité du travail collectif mené depuis 2020.

La Ville organise chaque année entre 3 et 4 collectes de sang, permettant aux habitants de contribuer à cette cause essentielle. **Avec un indice de générosité de 5%, la ville dépasse la moyenne nationale.**

Néanmoins les réserves sont faibles et les besoins restent importants.

**En signant ce partenariat, la Municipalité réaffirme sa volonté de promouvoir le don de sang et de communiquer sur les besoins cruciaux en composants sanguins tels que les plaquettes, les globules rouges et le plasma.**

Retrouvez toutes les collectes de sang à La Madeleine dans [l'agenda](#) et partout en France sur le [site de l'EFS](#).

### Ambassadrice du don d'organe

Le collectif [Greffes +](#), avec le soutien de l'Association des Maires de France, de la Fondation de l'Académie de Médecine et de l'Agence de Biomédecine a lancé une **action nationale**, proposant aux communes de devenir « **Ville ambassadrice du don d'organes et de tissus** ».

En mai 2024, la Ville a signé cette charte, aux côtés des Villes de Marquette, Wambrechies, Saint-André et de Marc Kerfuric, Président des Hauts-de-France de [l'association Cardio Greffes](#).

Cet engagement commun vise à **promouvoir le don d'organes et de tissus à travers un ensemble d'actions et des campagnes d'information**, destinées à sensibiliser les citoyens et à déclencher une réflexion individuelle et collective.

Des panneaux, témoignant de l'engagement de la Municipalité ont été installés aux entrées de la ville. Ces lieux de passages permettent de **diffuser ce message important** et d'en assurer la pérennité.

Pour en savoir plus et s'informer sur le don d'organes et de tissus, consultez les sites [www.dondorganes.fr](#) et [www.greffesplus.fr](#)

### Des espaces sans tabac

La Ville est engagée activement en participant à toutes les mesures visant à **protéger les populations et à soutenir les actions menées** par [La Ligue contre le Cancer](#), avec qui elle a une convention depuis 2022.

Poursuivant cet **objectif de prévention santé**, la Ville a récemment adhéré au dispositif « Espaces sans tabac », consistant à **réduire l'exposition passive**, notamment des plus jeunes, au tabac. **Ces espaces sont des lieux extérieurs identifiés où la consommation de tabac est interdite par arrêté municipal.**

Les espaces concernés par cette mesure incluent l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, les 2 collèges, le lycée Valentine Labbé, la Maison de la Petite Enfance, de la Famille et de la Parentalité, ainsi que les 4 crèches madeleinoises.

Une signalétique a été installée à proximité des lieux labellisés.

### Octobre rose

À l'occasion d'Octobre Rose, la Ville se mobilise pour **sensibiliser au dépistage du cancer du sein et soutenir les personnes touchées.**

À travers différentes actions telles que : marche rose, défilé, exposition, challenge...

### **Dépistage des cancers du sein : pourquoi ? Comment ? Pour qui ?**

Le 1<sup>er</sup> facteur de risque de développer un cancer du sein est l'âge. Près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans.

Le dépistage du cancer du sein repose sur une mammographie (examen radiologique), associée à un examen clinique des seins.

Il permet de repérer une lésion avant l'apparition de symptômes, et notamment de détecter des cancers de plus petite taille et moins évolués avant qu'ils ne soient palpables.

Plus d'infos : <https://cancersdusein.e-cancer.fr>